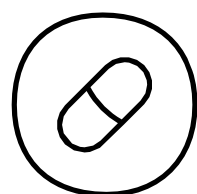


Politique Fiscale 2025

GRI Standards

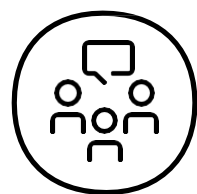
103 - Approche managériale

201 - Performance économique



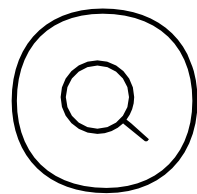
1

Introduction



2

Gouvernance,
gestion du risque
et contrôles



3

Relation avec les
autorités fiscales



4

Stratégie
fiscale



5

Actions



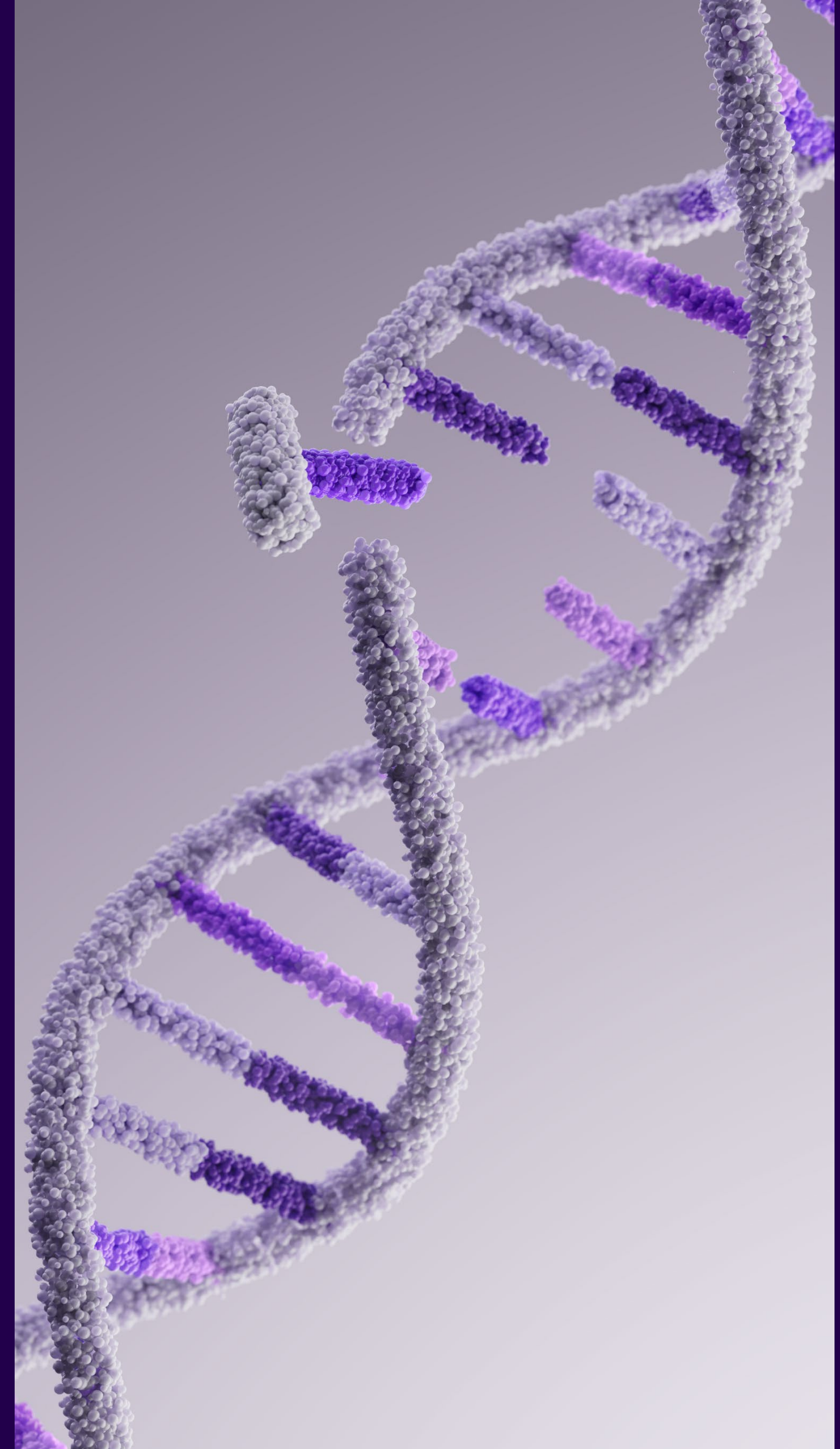
RÉSUMÉ

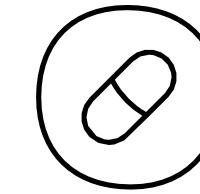
En tant que société multinationale, Sanofi se doit d'appliquer les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et d'y payer les montants d'impôts en adéquation avec celles-ci. Sa responsabilité première est de payer ses impôts et déposer les déclarations fiscales correspondantes dans les délais impartis auprès des différentes autorités fiscales, dans le respect des lois et des réglementations.

La gestion des affaires fiscales incombe en premier lieu à la Direction fiscale de l'entreprise, laquelle met en place et maintient une politique et des procédures fiscales robustes. Le Directeur Fiscal, avec le Directeur Financier de l'entreprise, présente annuellement ses activités au Comité d'audit qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration de Sanofi. Une série de contrôles a été mise en œuvre afin de garantir l'application effective de la stratégie fiscale de l'entreprise.

Un des objectifs de la stratégie fiscale de Sanofi est un taux effectif d'imposition de ses opérations durable et compétitif.

Sanofi aspire également à développer et à maintenir des relations ouvertes, transparentes et collaboratives avec les autorités fiscales ou gouvernementales.





1. Introduction

Sanofi est un leader mondial de la santé, centré sur les besoins des patients et engagé dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de solutions thérapeutiques.

C'est en s'appuyant sur ses valeurs, Respect et Protection des personnes et de l'environnement, Intégrité dans l'utilisation des informations de la société, Intégrité dans la conduite de nos affaires, que Sanofi met des médicaments innovants à la disposition des patients, partout dans le monde. Ces valeurs, qui sont intégrées dans son Code d'Éthique, se reflètent dans la politique fiscale de Sanofi.

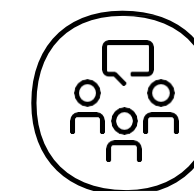
En tant que société multinationale, Sanofi se doit d'appliquer les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et d'y payer les montants d'impôts en adéquation avec celles-ci. Sa responsabilité première est de payer ses impôts et déposer les déclarations fiscales correspondantes dans les délais impartis auprès des différentes autorités fiscales, dans le respect des lois et des réglementations.

Sanofi exerce son activité dans environ 63 pays et compte un peu plus de 83 000 collaborateurs représentant de nombreuses nationalités différentes. Cette empreinte globale conduit Sanofi à être redevable dans ces pays de nombreuses taxes, notamment (liste non exhaustive) : impôts sur les sociétés tant au niveau fédéral que local, impôts fonciers, droits de douanes, autres impôts ou taxes liés à ses activités telles que les taxes et contributions pharmaceutiques, taxes liées à l'emploi de ses collaborateurs telles que les contributions sociales. En outre, ses activités engendrent l'application de nombreuses taxes assises sur le chiffre d'affaires ou sur la valeur ajoutée et qui sont à la charge de ses clients ainsi qu'une multitude d'impôts et taxes dus par ses collaborateurs et dont Sanofi assure le prélèvement.

Sanofi s'engage à développer et à maintenir des relations constructives et transparentes avec toutes les autorités fiscales ou gouvernementales.

Sanofi se doit, à l'égard de ses actionnaires, de soutenir durablement la compétitivité et la performance de l'entreprise tout en s'assurant que la collectivité tire profit de la croissance et du développement de ses activités.





2. Gouvernance, gestion du risque et contrôles



L'approche de Sanofi du risque fiscal

La gestion du risque fiscal chez Sanofi s'inscrit pleinement dans son processus, plus large, de gestion intégrée des risques : [Document d'enregistrement universel 2024](#).

La Direction fiscale de Sanofi, dirigée par le Directeur Fiscal Groupe, qui est membre du comité de direction de la Direction financière de l'entreprise et hiérarchiquement rattaché au Directeur Financier Groupe, s'appuie sur un réseau de personnels qualifiés à travers le monde. Sanofi veille à ce qu'ils bénéficient continuellement de programmes de formation et exige qu'ils respectent le code d'éthique de l'entreprise ainsi que ses procédures.

Ils s'engagent tous à respecter les lois et réglementations fiscales de tous les pays où Sanofi exerce son activité et ils appliquent les normes de qualité les plus élevées.

Contrôle du risque fiscal

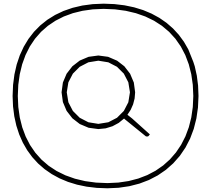
Sanofi soutient l'innovation et suit de manière constante les évolutions technologiques afin d'identifier des opportunités d'investissement lui permettant d'assurer un meilleur contrôle et un meilleur suivi de ses risques fiscaux.

Les lois et réglementations sont souvent complexes, ce qui peut rendre leur application aux activités de l'entreprise incertaine. Aussi, si approprié, Sanofi recourt à des conseils fiscaux externes pour asseoir ses positions.

Les processus fiscaux

La gestion des affaires fiscales incombe en premier lieu à la Direction fiscale de Sanofi, laquelle met en place et maintient une politique et des procédures fiscales robustes. Le Directeur Fiscal, avec le Directeur Financier de l'entreprise, présente annuellement ses activités au Comité d'audit qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration de Sanofi.

Enfin, les processus fiscaux font l'objet du même niveau de contrôle interne que les autres activités ou fonctions de l'entreprise ; une série de contrôles a été mise en œuvre afin de garantir l'application effective de la stratégie fiscale de Sanofi. Le Comité d'audit, le Comité des risques, l'Audit interne ainsi que les auditeurs externes veillent régulièrement au respect des politiques et des procédures en vigueur et s'assurent de la gestion des risques fiscaux au sein de Sanofi.

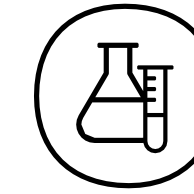


3. Relation avec les autorités fiscales

Sanofi aspire à développer et à maintenir des relations ouvertes, transparentes et collaboratives avec les autorités fiscales ou gouvernementales. Quand cela est possible, Sanofi s'engage dans des partenariats avec les administrations fiscales, sollicite des accords préalables sur des sujets complexes ou en matière de politique de prix de transfert. Cette même approche, ouverte et coopérative, prévaut également lors des réguliers contrôles fiscaux dont l'entreprise fait l'objet dans la plupart des pays.

Sanofi participe directement, ou au travers d'organisations professionnelles, aux initiatives auprès des législateurs ou organisations gouvernementales, nationales et internationales qui tendent à améliorer la sécurité juridique et à encourager une croissance durable.





4. Stratégie Fiscale



Stratégie fiscale

La stratégie fiscale de Sanofi s'inscrit dans la stratégie globale de l'entreprise et se construit autour de ses investissements industriels et commerciaux ainsi que de ses équipes avec pour objectif de favoriser la compétitivité de l'entreprise et d'assurer la bonne gestion de ses risques fiscaux et réputationnels. La stratégie fiscale de Sanofi est dictée par des considérations opérationnelles et s'appuie sur la réalité de ses activités. Sanofi ne pratique ni l'évasion ni la fraude fiscale. Sa stratégie fiscale est en harmonie avec ses valeurs et avec les orientations stratégiques définies par son management.

Sanofi est présente dans un nombre limité de pays qui pourraient être perçus comme des pays à fiscalité privilégiée. Cette présence est justifiée par l'engagement de Sanofi de répondre aux besoins en traitements et vaccins de ses patients qui y résident et par des opérations commerciales ou industrielles substantielles. La présence de Sanofi dans ces pays n'a donc pas pour objectif d'éluder l'impôt.

Sanofi détermine l'étendue de son obligation fiscale en retenant les principes suivants : l'analyse technique s'appuie sur la législation, la jurisprudence, la réglementation et les pratiques établies. Lorsque leur application est incertaine, les positions fiscales adoptées par Sanofi résultent de leurs interprétations de bonne foi confortées par les avis de conseils. Une documentation pertinente est constituée pour préparer l'examen par une ou plusieurs autorités fiscales.

Certaines de ces positions peuvent donc présenter un certain degré d'incertitude et peuvent alors faire l'objet de provision pour risque dans les comptes.

Prix de transfert

Dans le domaine des prix de transfert, Sanofi applique les principes définis par l'OCDE et les réglementations nationales et recherche ainsi une rémunération de pleine concurrence pour toutes les transactions intra-groupe. La politique de prix de transfert de Sanofi est documentée et étayée par des analyses économiques. Pour réduire les incertitudes en la matière, Sanofi a conclu des accords préalables en matière de prix et a engagé des procédures amiables dans les pays majeurs où elle réalise des transactions importantes afin de lui permettre, ainsi qu'aux autorités fiscales, d'avoir une visibilité sur le long terme.

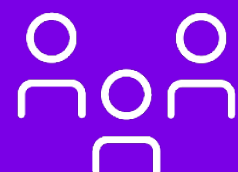
Un des objectifs de la stratégie fiscale de Sanofi est un taux effectif d'imposition de ses opérations responsable et compétitif. À ce titre, Sanofi bénéficie des incitations et aides fiscales disponibles proposées par les gouvernements lorsque celles-ci sont en adéquation avec ses activités opérationnelles.



5. Actions



Nous opérons dans
63
Pays



Il y a
83,000
collaborateurs
dans le monde



Nous travaillons sur
52
Sites Industriels



Nous avons
15
Sites R&D

Sanofi comptabilise les impôts sur les bénéfices conformément à la norme IAS 12 - Impôts sur les bénéfices. Voir les états financiers : [Document d'enregistrement universel 2024](#) - Chapitre 3.3. - Notes B.22. Charges d'impôts, D.14. Impôts différés nets et D.30. Charges d'impôts.

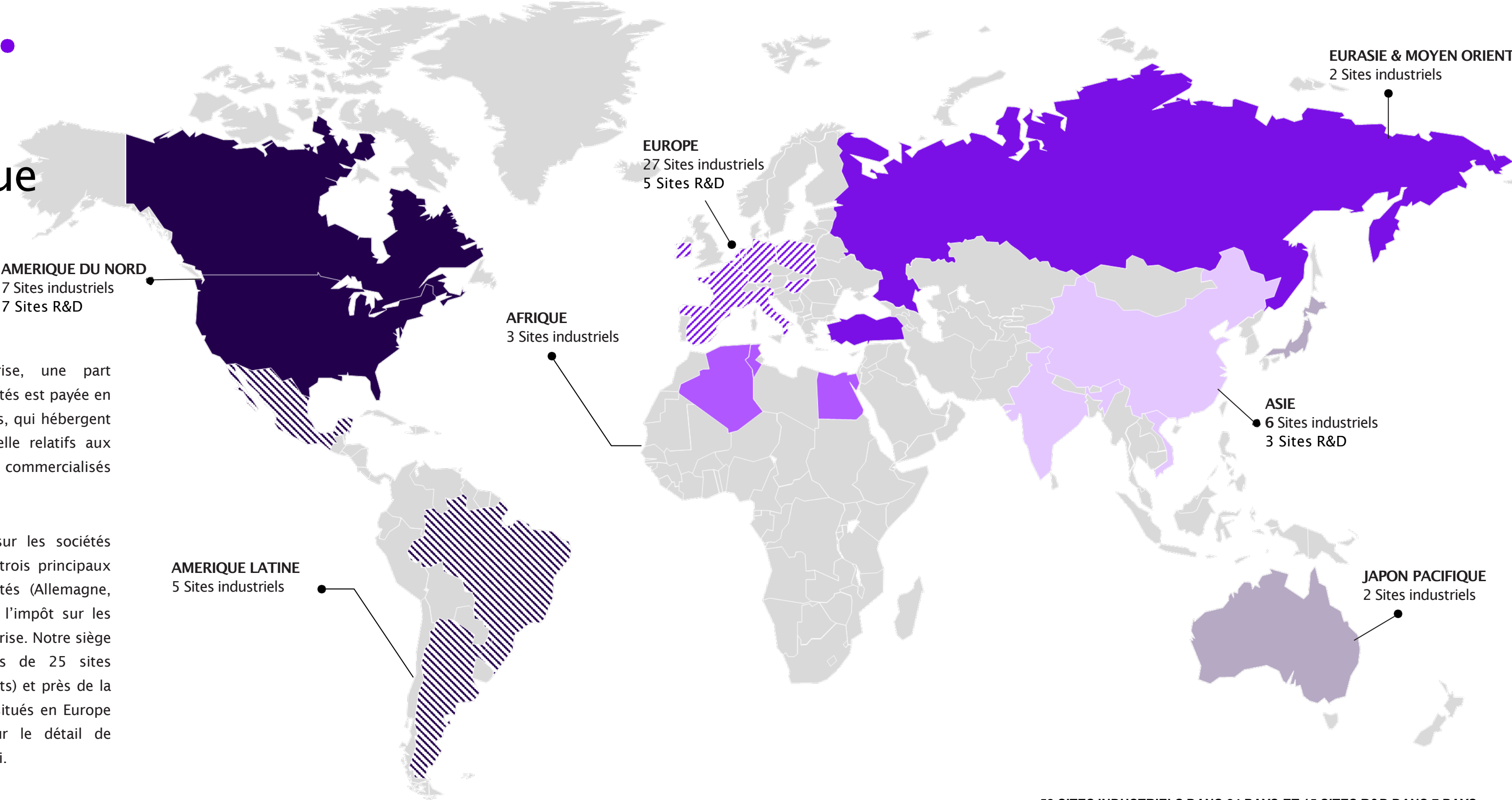


5.1 Chiffres Clés 2024

Empreinte géographique de Sanofi

De par l'histoire de l'entreprise, une part importante de l'impôt sur les sociétés est payée en Europe de l'Ouest et aux États-Unis, qui hébergent les droits de propriété intellectuelle relatifs aux principaux produits fabriqués et commercialisés par Sanofi.

En 2024, le montant d'impôts sur les sociétés payé, au titre de 2024, dans les trois principaux pays où Sanofi exerce ses activités (Allemagne, USA, France) représente 73 % de l'impôt sur les sociétés payé au niveau de l'entreprise. Notre siège social est basé en France. Plus de 25 sites industriels (dont les plus importants) et près de la moitié de nos sites de R&D sont situés en Europe de l'Ouest. Voir ci-dessous pour le détail de l'empreinte géographique de Sanofi.





Opérations dans les pays



Présence géographique, dont les premiers pays	Sites industriels	Sites R&D	Chiffre d'affaires	Collaborateurs a)	Siège social	Charge d'impôt sur les sociétés	Impôts directs payés
CONTINENT AMERICAIN (dont)	7	7	48.6%	15.6%		13.2%	44.7%
États-Unis				12 898			
EUROPE (dont)	27	5	22.0%	49.7%		78.9%	38.6%
France				21 048			
Allemagne				8 199			
Italie							
Espagne							
Royaume-Uni							
RESTE DU MONDE (dont)	18	3	29.4%	34.7%		7.9%	16.7%
Chine				6 749			
Brésil				2 628			
Japon							
TOTAL	52	15	41 081m€	82 878 b)		2 168m€	3 291 m€



a) Les employés en période de préavis dans le cadre d'une rupture conventionnelle (garden leave) et les membres du Comité exécutif ne sont pas inclus dans les données

b) Pour plus d'informations, voir dans [Rapports financiers ESC](#): 3.3.1.2.1. Effectifs



5.2 Impôts sur les sociétés

Charges d'impôts

Sanofi comptabilise les impôts sur les bénéfices conformément à la norme IAS 12 - Impôts sur les bénéfices. Voir les états financiers : [Document d'enregistrement universel 2024](#) - Chapitre 3.3. - Notes B.22. Charges d'impôts, D.14. Impôts différés nets et D.30. Charges d'impôts.

L'impôt sur les sociétés est payé sur les bénéfices et non pas sur le chiffre d'affaires. Si une société réalise un bénéfice limité en raison, notamment, d'un investissement important, d'importantes dépenses de R&D ou encore parce que les marges sont réglementées sur son marché, elle paiera moins d'impôt sur les sociétés qu'une autre société n'ayant pas ces caractéristiques.

En 2024, la charge d'impôt sur le résultat net des activités s'élève à 2,168 milliards d'euros et l'impôt payé ressort à 3,291 milliard d'euros.

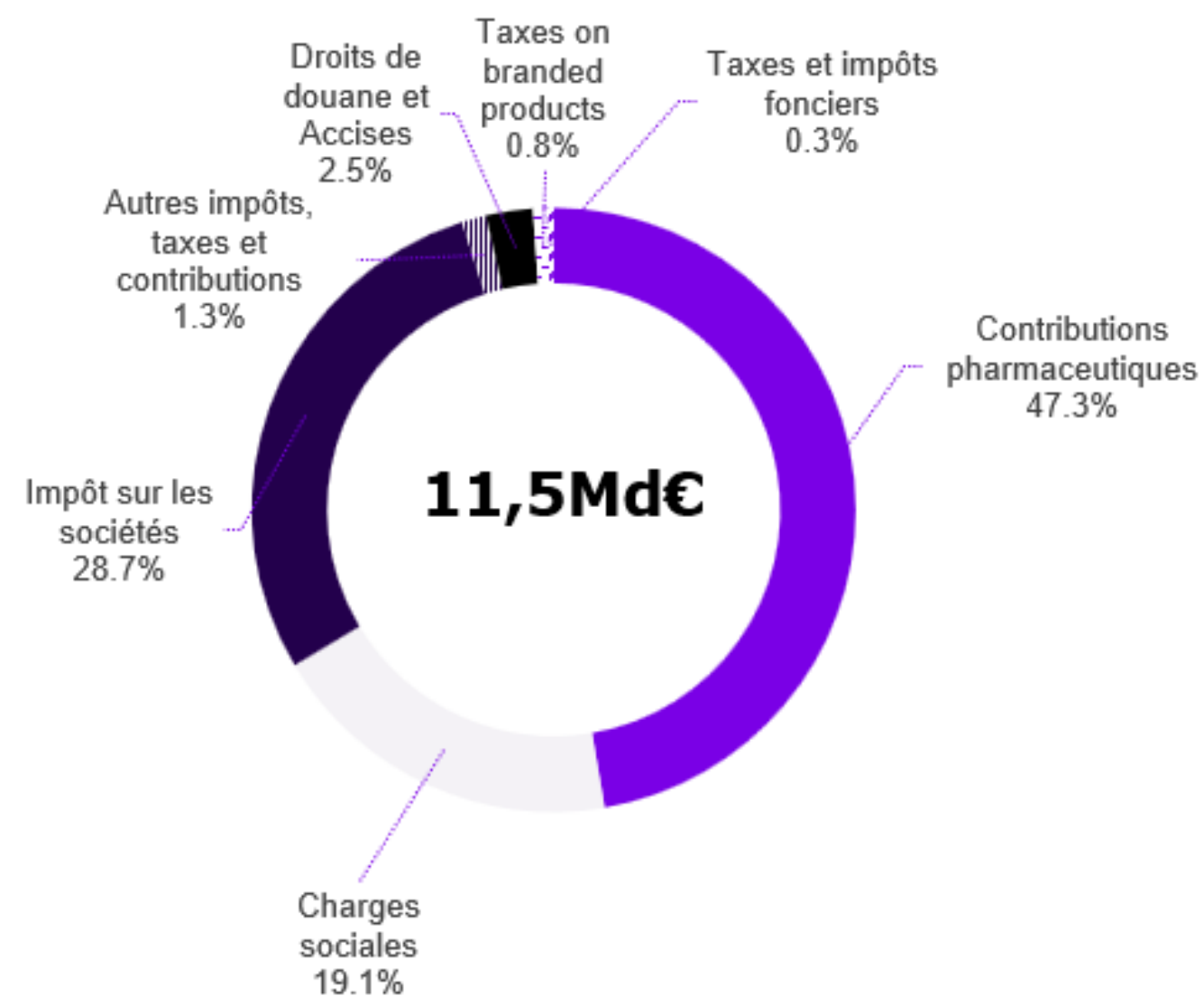
Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt sur le résultat net des activités est de 19,8 % en 2024 contre 17,7 % en 2023. Le taux effectif d'imposition sur le résultat net des activités est un indicateur de performance alternatif au taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé.

Sur la base du résultat net consolidé (incluant notamment les dotations aux amortissements et les pertes nettes de valeurs liées aux actifs incorporels, les coûts de restructuration, etc.), la charge d'impôts représente mondialement 1,2 milliard d'euros en 2024, soit un taux effectif d'impôt de 18,0 % contre 16,3 % en 2023.



5.3 Autres Impôts, taxes et contributions



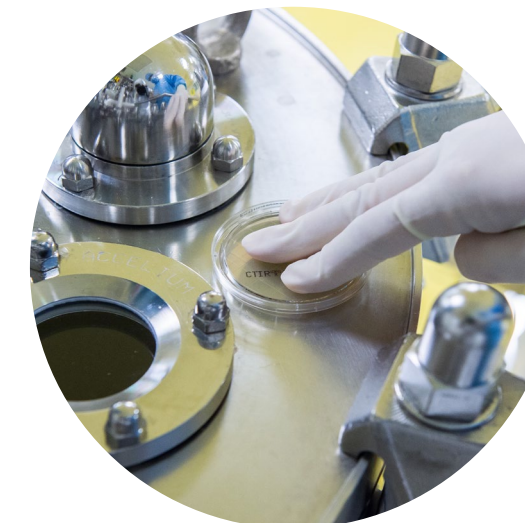
Impôts, taxes et contributions payés

En plus de l'impôt sur les sociétés, Sanofi s'acquitte de nombreux autres impôts, taxes et contributions. Parmi ceux-ci, les contributions qui sont faites globalement aux systèmes de santé (pour la plupart déduites du chiffre d'affaires) sont celles dont le montant est le plus significatif, puisqu'il s'élève à 5,423 millions d'euros en 2024 contre plus de 6,573 millions d'euros en 2023.

Les paiements découlant des autres impôts, taxes et contributions, ressort à plus de 560 millions d'euros en 2024 contre plus de 600 millions d'euros en 2023. L'essentiel de ces impôts, taxes et contributions réduisent le montant du profit réalisé par Sanofi et par suite son résultat soumis à l'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, Sanofi verse, directement ou indirectement, un montant significatif aux autorités locales au titre des taxes locales, des taxes assises sur les salaires et des charges sociales.

Charges d'impôts sur le résultat consolidé et impôt payé sur le résultat net des activités

En 2024, la charge d'impôts sur le résultat consolidé s'élève à 1,2 milliard d'euros et l'impôt payé sur le résultat net des activités à 3,3 milliard d'euros. Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi ces deux montants peuvent ne pas être identiques, et en particulier :



- différences temporelles – les montants des paiements d'acomptes d'impôts sont le plus souvent estimés à partir des résultats des années précédentes, et les paiements d'impôts s'étalent sur deux années, l'année en cours et l'année suivante ;
- différences temporelles – la charge d'impôts correspond à l'impôt exigible et aux impôts différés. Des impôts différés sont constatés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. L'un des principaux exemples d'impôts différés peut résulter de la comptabilisation de la dotation aux amortissements d'actifs incorporels en cas de regroupement d'entreprises qui peut ne pas être déductible fiscalement ; et
- positions fiscales incertaines – les positions fiscales prises par Sanofi résultent de ses interprétations de la réglementation fiscale. Certaines d'entre elles peuvent présenter un certain degré d'incertitude. Quand la présence d'une position fiscale incertaine est considérée comme probable, un passif fiscal est comptabilisé (ou un impôt différé actif n'est pas reconnu) sur la base de la meilleure estimation possible.



sanofi